

**DÉLIBÉRATION N°2023-24_090
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

Séance en date du 28 mai 2024

3- Affaires budgétaires et financières

Point n° 3.2 « Propositions d'admission en non-valeur »

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 15 Membres représentés : 9 Total : 24	Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0

VU l'article R. 719-89 du code de l'éducation ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique notamment son article 193 modifié par décret n°2018-803 du 24 septembre 2018 par son article 24 ;

Les admissions en non-valeur sont des titres pour lesquelles toutes les procédures de recouvrement engagées sont restées infructueuses (insolvabilité du débiteur, procédure de redressement ou liquidation judiciaire, coût des poursuites, trop conséquent au regard du montant de la créance, etc.).

Le passage en non-valeur permet de purger les créances des restes à recouvrer enregistrés dans la comptabilité de l'établissement.

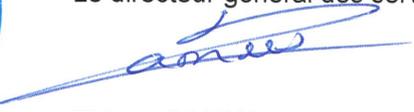
Juridiquement, la dette n'est pas éteinte et le recouvrement peut reprendre s'il existe une possibilité nouvelle d'obtenir le paiement auprès du débiteur.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent de passer en non-valeur les créances listées sur le tableau annexé à la présente délibération.



Besançon, le 30 mai 2024

Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services


Thierry CAMUS

Annexe :

Annexe 3.2.1 Admission en non valeurs des créances irrécouvrables

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités

Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté

**ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MAI 2024**

LIBELLÉS DES TITRES	UB	DÉBITEURS	Montant dù TTC	Montant encaissé ou annulé	Reste dù TTC	dont TVA	MOTIFS DE NON RECOUVREMENT
DI 2019-2020	902	A	170,00 €	- €	170,00 €	- €	Société en LJ - Certificat d'irrécouvrabilité
TR.2021-922-664	922	B	4 500,00 €	- €	4 500,00 €	- €	
TRA-2023-000082	920	C	12 000,00 €	- €	12 000,00 €	2 000,00 €	Société en LJ - Certificat d'irrécouvrabilité
TR.2023-000015	999	D	33,92 €	- €	33,92 €		Poursuites infructueuses
OUVRAGES BU							
TR.2023-923-3175	923	E	26,00 €	- €	26,00 €	- €	Poursuites infructueuses
TR.2023-923-3858	923	F	22,50 €	- €	22,50 €	- €	Poursuites infructueuses
TOTAUX			16 752,42 €	0,00	16 752,42 €	2 000,00 €	